



MINISTRE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU
COMMERCE

BUREAU DE LA METROLOGIE LEGALE
ANTSIRANANA

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

N° : 031-SML/D/T/25/C

Récepteur-mesure pour produits pétroliers
CITERNE A TROIS COMPARTIMENTS
Montée sur un remorque immatriculée 0301 TBB
DETENTEUR : VOROMAILALA TRANSPORT

LIMITE DE VALIDITE : JUIN 2028

Les hauteurs et distances sont mesurées par la verticale de pige passant par le milieu du segment joignant le plan de débordement du capot (plan de référence),

- Capacité total (Vt)= Volume limité par le plan du débordement ;
- Capacité nominale= volume correspondant au remplissage normale en service;
- Creux (C)= distance du niveau du liquide au plan de référence P (distance mesurée obligatoirement à l'aide d'un sabre)
- L'erreur maximale tolérée à la Jauge : $\pm 0,2\%$ du volume nominale
- L'erreur maximale tolérée en service : $\pm 0,5\%$ du volume mesurée (Y sont incluse les erreurs de la Jauge, de détermination du niveau du liquide, du mesurage de la température et de la masse volumique etc.) Selon recommandation OIML R80 (édition 1989F)
- Les mesures prises sont les contenances en litres pour distances de creux, en centimètre.

COMPARTIMENT N°1 AV

Capacité nominale
Vn= 7 000 l

Capacité Total
Vt= 7 266 l

Degré maximal de remplissage
Vn / Vt= 96,34%

Creux C=182 mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
11	7150	15	7075	19	6980	23	6860	27	6715
12	7133	16	7055	20	6953	24	6825	28	6670
13	7115	17	7030	21	6925	25	6790	29	6625
14	7095	18	7005	22	6895	26	6755	30	6580

COMPARTIMENT N°02

Capacité nominale
Vn= 4 000 l

Capacité Total
Vt= 4 200 l

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 95,24%

Creux C=204mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
11	4109	15	4068	19	4020	23	3960	27	3886
12	4099	16	4056	20	4006	24	3943	28	3864
13	4089	17	4044	21	3992	25	3924	29	3842
14	4079	18	4032	22	3976	26	3906	30	3820

COMPARTIMENT N°03

Capacité nominale
Vn= 8 000 l

Capacité Total
Vt= 8 366 l

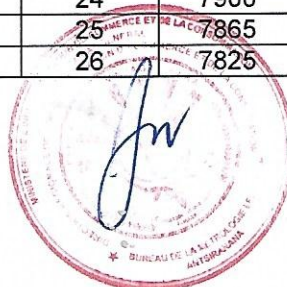
Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 95,63%

Creux C=210mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
11	8245	15	8165	19	8060	23	7940	27	7785
12	8225	16	8140	20	8030	24	7900	28	7740
13	8205	17	8115	21	8000	25	7865	29	7695
14	8185	18	8090	22	7970	26	7825	30	7650

Bureau de la Métrologie Légale ANTSIRANANA,
sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANTSIRANANA 201
Tél 034 89 572 81.
Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 031-SML/D/T/25/C
Date de contrôle : 02/06/2025
Date limite : JUIN 2028
CC- IM : 0301 TBB



& La pastille de chaque compartiment de la citerne est réglée en fonction de la distance de creux correspondant à la capacité nominale indiquée sur le présent certificat.

& Le plomb attaché au scellement de sa fixation est marqué par le poinçon Annuelle « Lettre M » du Service de la Métrologie Légale.

Fait à Antsiranana, le **05/06/2025**
Le Chef du Bureau de la Métrologie Légale

RAKOTOMALALA Jean Noël
Contrôleur du Commerce et de la Concurrence
Technicien Supérieur de la Métrologie Légale



NOTA BENE : Le présent certificat de jaugeage doit toujours accompagner la citerne et être présenté à toutes demandes des usagers ou des fonctionnaires des services de contrôle (Décret 93-360 du 07 Juillet 1993)

Bureau de la Métrologie Légale ANTSIRANANA,
sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANTSIRANANA 201
Tél 034 89 572 81.
Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 031-SML/D/T/25/C
Date de contrôle : 02/06/2025
Date limite : **JUIN 2028**
CC- IM : 0301 TBB